

Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 039-200090801-20250326-DP_005C_2025-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2025-05C SEANCE DU 26 MARS 2025

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 et Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget CIAS

Nombre de membres :

En exercice : **25**

Présents : **18**

Pouvoirs : **4**

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-cinq, **le 26 mars 2025** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président.**

Délégués présents : **ALONSO** Philippe, **BLEUZE** Michel, **BORGES** Marielle, **BRANCHY** Isabelle, **BRIDE** Marcel, **CLOSCAVET** Marie Claire, **ETCHEGARAY** Josiane, **GRAS** Françoise, **MOREL** Alain, **MOREL** Denis, **MOREL** Patrice, **PARIS** Robert, **PONSOT** Pauline, **PUGET** Ginette, **RENAUX** Marie-Louise, **ROTA** Josiane, **RUDE** Bernard, **SCHAEFFER** Catherine.

Excusés : **BEVING** Christophe, **BROCHOIRE** Myrtille, **SARRAN** Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : **LUSSIANA** Eddy à Denis MOREL, **PANSERI** Marianne à **CLOSCAVET** Marie-Claire, **GAUTHIER-PACOUD** Sandrine à **ETCHEGARAY** Josiane, **PROST** Philippe à Catherine **SCHAEFFER**

Secrétaire de séance : **CLOSCAVET** Marie-Claire

Rapporteur : **MOREL** Denis, Vice-Président

EXPOSE

Le Compte Financier Unique devient, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux, et constitue l'arrêté des comptes de l'exercice. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux

en amont de la production du CFU. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À l'image du compte administratif, le CFU retrace principalement les réalisations budgétaires de l'année écoulée. Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés tous mouvements, réels et ordres.

Il est proposé au Conseil d'Administration les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

BUDGET CIAS		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	925 668,34 €	115 409,95 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Recettes	843 791,73 €	109 959,02 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Résultat de l'exercice	- 81 876,61 €	5 450,93 €
Résultats antérieurs reportés	81 876,61 €	49 080,62 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	- €	54 531,55 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	- €	54 531,55 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget du CIAS,

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 81 876,61 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 81 876,61 €
C. Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	0,00 €
D. Solde d'exécution d'investissement précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 54 531,57 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement besoin de financement)	0.00 €

excédent de financement)

Besoins de financement = F = D + E

Affectation = G

Report en fonctionnement R002 = C-G

54 531,57 €

0,00 €

0,00 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,
Denis MOREL

